REUNION RESEAU GEOMATIQUE VAROIS : THEMATIQUE RESEAUX

LE 23/06/2016

Résumé

A l'initiative de l'AITF, des membres du réseau géomatique varois et du CRIGE PACA, une rencontre entre les exploitants de réseaux (ENEDIS, GRDF, VEOLIA,ORANGE) et les collectivités et EPCI du département du Var s'est tenue à Vidauban le 23 juin 2016.

Elle a permis d'aborder des sujets d'actualités du domaine des Systèmes d'Information Géographique comme l'amélioration du géoréférencement des réseaux et la création du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS). Issus de l'arrêté du 15 Février 2012, pris en application du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, ils impactent de manière plus ou moins forte toutes les structures privées ou publiques qui exploitent des réseaux. La mise en œuvre de ces obligations reste obscure pour les petites collectivités et comporte encore des imprécisions et particulièrement celles sur la responsabilité de la création et de la mise à jour du PCRS.

Dans un premier temps, les retours d'expériences ont permis de jauger l'état d'avancement de chacun en la matière et d'identifier des difficultés et des points de convergence. La discussion s'est étendue à la coordination de travaux et à l'organisation interne des collectivités (passation de marchés, circulation de l'information)

Des questions restent en suspens :

-Comment faire face aux contraintes du terrain et améliorer la qualité des plans de récolement de travaux en les faisant coller aux exigences réglementaires et les valoriser à la fois dans l'amélioration du positionnement des réseaux et dans l'élaboration du PCRS ?

-Comment partager les informations et réaliser ainsi des économies en établissant des partenariats équilibrés et pérennes ?

Il sera proposé aux autres départements de planifier le même type de rencontre stratégique dans les prochains mois.

Les présentations et le compte-rendu sont disponibles sur le site du CRIGE PACA :http://www.crige-paca.org/manifestations/journees-techniques/jt-n19-tournee-dinformation-des-departements/jt-n19-tournee-dinformation-reseaux-83.html

La prochaine réunion sur ce thème dans le département du Var devrait être plus technique et porter sur le partage de documents de référence (modèles de CCTP, charte graphique topographique) et la réalisation du PCRS (expérimentations du PCRS raster sur TPM, mise en place de connecteurs pour l'intégration automatique des données topographiques dans le SIG).

Compte-rendu détaillé

1) Présentations

Mme CUFFOLO (CRIGE-PACA) débute l'après-midi par un rappel du cadre réglementaire de la réforme anti endommagement. (cf présentation).

Mr ILIC (mairie de Fayence) : explique le contexte de la loi NOTRe par rapport au transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités et la projet d'anticipation réalisé par la communauté de communes du Pays de Fayence.

La CAD et TPM décrivent ensuite leurs initiatives en matière d'amélioration de la cartographie des réseaux et de constitution du PCRS.

Mme SARRO revient aussi sur le contexte national de mise en œuvre du PCRS.

Mr LUSETTI (ENEDIS) présente ensuite les démarches débutées chez ENEDIS(cf présentation) :

-2 échelles de représentation coexistent :
-1 schématique : au 1/2000è sous SIG smallword,
-1 de détail : au 1/200è sous microstation : stock de plans. En lambert zone RGF 93.
-2 normes de représentations coexistent : en folio V2 et casiers V3.
les folios V2 ne sont pas compatibles PCRS contrairement au V3.
Le contenu des plans est quasiment exhaustif par rapport au PCRS.
Un changement de prescriptions est en cours pour que les relevés entrent dans le cadre réglementaire car jusqu'à présent, les critères et la qualité de géoréférencement étaient différents.
Depuis 2012 : ENEDIS exige de ses prestataires une restitution en classe A à fouille ouverte, maintenant la détection galvanique est autorisée dans certains cas.
ENEDIS s'est rendue compte de la difficulté de rendre de la classe A par les entreprises, ce qui marche le mieux est lorsque les entreprises sous-traitent les relevés à des experts. La politique de contrôle mise en place l'a démontré.
ENEDIS s'est lancée dans la réalisation d'un FDPIO : fond de plan interopérable : corps de rue, bâti, affleurants, électricité. Il sera rendu compatible PCRS avec quelques traitements.
Concernant le stock de plans à retraiter : ENEDIS mène une politique de mise à jour massive.
C'est pourquoi elle est à la recherche de synergies avec tous les acteurs potentiels (gestionnaires de réseaux, autorités locales).
C'est ce qu'ENEDIS appelle une démarche BDU, elle a été expérimentée sur certaines communes comme Draguignan.
Les technologies testées sont le lidar mobile, prises de vues aériennes, prise de vue immersive, l'objectif étant d'aboutir au PCRS.
Une convention a été signée en janvier 2016 avec la commune de Draguignan. Il y avait 1500 plans à traiter sur la commune. Le Prestataire a utilisé la technologie LIDAR embarquée. Par contre, il a été contraint de travailler à pied en centre ville.
Le LIDAR est une technologie difficile à maîtriser. La restitution se fait sous forme de nuages de points suffisamment précis pour permettre de mettre à jour les plans et les recaler.
Il permet aussi le contrôle de la précision des plans existants et le recalage si nécessaire.
Tous les traitements sont réalisés par le prestataire.
Les conventions signées avec les communes sont de deux types :
-la première est une convention de principe signée avec les élus, semblable à chaque fois : elle permet de constater ce dont chacun dispose.
-la deuxième : spécifique à chaque commune permettant de faire intervenir d'autres acteurs, de décider des formats d'échanges même si, avec la sortie du standard CNIG PCRS, elles tendent à s'uniformiser.

Pour Draguignan, seules les zones où un réseau ERDF est présent ont été post-traitées.
L'acquisition est terminée, les post-traitements aussi, ENEDIS est en attente du contrôle de l'acquisition.
Ensuite viendra la phase de repositionnement des plans.

2) Tour de table

Un tour de table permet ensuite de recueillir d'autres retours d'expériences :

Mme BARRIERE de GRDF est partie d'un postulat différent de celui d'ENEDIS : elle a réalisé le géoréférencement des plans existants par transformation d'Helmert : pour obtenir 3 points géoréférencés tous les 50m (comme exigé dans l'arrêté du 15 février 2012). Aujourd'hui, 95% du territoire de la zone sud est traité.
135 000 plans gaz au 1/200e ont été géoréférencés sur tout PACA.
Les techniques comme le LIDAR ont été testées sur Marseille, mais elles permettront uniquement la reprise d'opérations de géoréférencement anciens et pas assez précis.
Imposer des éléments dans le CCTP travaux est une bonne chose, mais la problématique principale est la gestion des différents chantiers : problème de coordination de travaux.
Certaines entreprises de travaux ont créé des brigades topographiques, ce qui est une bonne chose.
Pour faciliter le repérage des réseaux, GRDF teste l'équipement des réseaux de marqueurs RFID en depuis un an, Pour l'instant, un problème de fiabilité des équipements de détection est apparu.
Il est nécessaire aussi d'avoir une vraie rigueur au niveau de l'identification des puces.
La détection de réseaux par imagerie à posteriori est en test aussi car la contrainte d'intervention des géomètres à tranchée ouverte est difficile à gérer (obligations de refermer au plus vite/disponibilité des géomètres).
GRDF a réintégré des compétences de topographe en interne pour le contrôle des chantiers et est en phase d'acquisition de compétences en détection.
Concernant les plans à moyenne échelle, un projet de recalage de tout le filaire a démarré dans le 06, il devrait aboutir fin 2017. Ce sont les données diffusées aux collectivités. Le CRIGE le met à disposition via son site.

Mr BELADEN indique que la **société ORANGE** a elle aussi mis en place une démarche de vectorisation. Les plans sont en classe B. Depuis 2012, l'exigence de restitution est en classe A. Elle fait appel à de la sous-traitance pour le géoréférencement.
Concernant le PCRS : le protocole n'a pas été signé car les demandes de modifications demandées par ORANGE n'ont pas été prises en compte.
ORANGE est tout de même présente dans les institutions nationales et suit le projet.

Mr DROUZY précise que la **société VEOLIA** : utilise jusqu'à présent comme fonds de plan le cadastre et les fonds de plan de l'IGN.
Les plans de réseaux dont la société dispose dans le SIG sont schématiques.
Depuis 2012, les sous-traitants doivent fournir des plans géoréférencés, mais ils sont rarement en classe A, pour les mêmes raisons que les autres intervenants.
L'obligation de géoréférencement est dorénavant souvent intégrée dans les contrats de DSP par forcément en classe A, c'est une prestation sous-traitée à des topographes. Problème : levée du bon réseau. Du coup , ils effectuent le relevé exhaustif de tous les affleurants par un prestataire a été réalisé. Une comparaison est faite avec les plans schématiques. Il faut ensuite que les équipes repassent sur le terrain pour marquer les bons regards pour l'ouverture des tampons et positionner en z les réseaux. La démarche est récente, elle date de 2 ans. Il subsiste une forte hétérogénéité en fonction des prestataires qui travaillent. Il est très compliqué d'avoir un modèle de cahier des charges qui permette d'obtenir des plans corrects.

VEOLIA est intéressée par le PCRS pour faciliter le géoréférencement des plans, sachant que la photo aérienne est trop volumineuse à traiter dans le SIG.

Selon **Mr AUBERT** (Mairie de Hyères), concernant la problématique du fond de plan, toutes les communes ne sont pas égales, lorsque le cadastre a été remanié, comme à Hyères, sa précision est suffisante aujourd'hui.
Mr LIAUTARD (Durance Lubéron Verdon Agglomération) préférerait que l'Etat se penche sur la mise à niveau du cadastre au 1/200 et qu'il n'exige pas la mise en place d'un nouveau fond de plan.
Tous les jours, l'équipe DLVA passe sur les chantiers pour relever des points à tranchée ouverte et prendre des photos.

3) Présentation du réseau des géomaticiens des 04-05

Mr LIAUTARD(DLVA) poursuit en présentant le réseau des techniciens (12 structures sont représentées par 14 géomaticiens et 5 agents de levés) qui collabore avec le CRIGE PACA pour la rédaction de documents de référence et de modèles de données. (Cf présentation).
A la question : Est-ce que la mise en place d'un canevas topographique est pertinente ?
Mr LIAUTARD répond que pour obtenir la classe A, le levé en tranchée ouverte est obligatoire.
Si les administrations veulent de la classe A, les exécutants de travaux doivent s'équiper de GPS précis. Le coût de ces équipements est faible par rapport au montant des marchés et il sera refacturé aux communes.
La DLVA pénalise les entreprises financièrement pour que les prestataires fournissent les plans de récolement correctement : 20% du montant du marché de pénalités.
Pour les petits marchés d'environ 10 000 €, c'est un forfait qui est appliqué en pénalité (montant parfois trop bas qui pousse les entreprises à ne pas livrer les plans). La DLVA est alors obligée de retourner sur le terrain.
Les Investigations Complémentaires ne figurent pas dans le modèle de CCTP SIG/réseaux de la DLVA.
Quand la collectivité n'est pas maître d'ouvrage, il est difficile de qualifier les données livrées.
?convention avec toutes les structures qui réalisent des Investigations Complémentaires ? Pour le partage des modèles de CCTP.

4) Questions en suspens et perspectives :

-Les modalités de contrôle des relevés sont complexes car ils doivent être réalisés à tranchée ouverte : ne faut-il pas faire réaliser les relevés exhaustifs à chaque ouverture de tranchée ?
-Problématique de l'intervention à tranchée ouverte sur de petits chantiers ? Quelles sont les solutions pertinentes possibles ?
-Même si une première version du PCRS est constituée, qui fera les mises à jour et selon quel modèle économique?
(*Question de la mise à jour du PCRS au flux pour l'intégration en base de données, mise à jour qui deviendra compétence des autorités locales à partir de 2019.)*
-Pistes de réflexion : règlement de voirie et autorisations de voirie : pour imposer des modalités de restitution et connaître tous les chantiers.

Il apparaît nécessaire, afin de maintenir la dynamique des échanges entre partenaires publics et privés, de planifier une réunion à la rentrée pour parler de manière plus précise de la mise en œuvre du PCRS et sur l'élaboration de documents communs (CCTP, charte graphique) en se basant sur tous les éléments déjà existants.